



NEUILLY-SUR-SEINE

CONSIGNES D'ACCUEIL

Neully-sur-Seine, le mardi 8 septembre 2020

OBJET : Mise à jour des consignes sanitaires pour l'accueil des enfants

En complément des consignes d'accueil qui ont été transmises avant la réouverture des établissements, le gouvernement précise « *le rôle des parents dans l'effort collectif pour tenir l'épidémie de Covid19 sous contrôle* ».

le Gouvernement indique également que « *le risque d'une dégradation de la situation épidémique impose de se préparer dès à présent à un renforcement local ou national des mesures sanitaires* ».

Ainsi, pour protéger les enfants et les professionnels, le guide ministériel indique que les parents jouent un rôle clef dans le dispositif et s'engagent à :

- Venir récupérer son enfant dans l'heure qui suit l'appel de la direction en cas d'apparition de symptômes de la Covid-19 soit, un état fébrile ($\geq 38^{\circ}\text{C}$) et/ou des symptômes respiratoires et/ou symptômes digestifs ;
- Consulter sans délais un médecin en cas d'apparition de symptômes chez son enfant ou chez un membre du foyer soit, un état fébrile ($\geq 38^{\circ}\text{C}$) et/ou des symptômes respiratoires et/ou symptômes digestifs ;
- Informer immédiatement de tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR de l'enfant ou d'un des membres de son foyer ;
- Informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer ;
- Ne pas confier son enfant s'il présente une fièvre supérieure à 38°C ou tout autre symptôme évocateur de la Covid-19 et/ou des symptômes respiratoires et/ou symptômes digestifs, en attente d'une consultation auprès d'un médecin ou des résultats d'un test de dépistage RT-PCR ;
- Ne pas confier son enfant si un membre du foyer présente des symptômes de la Covid-19 ;
- Ne pas confier son enfant s'il est testé positif à la Covid-19 ; respecter la mesure de quatorzaine ;
- Ne pas confier son enfant si celui-ci est identifié comme contact à risque ; respecter la mesure de quatorzaine ;
- Se tenir à la disposition des équipes en charge du *contact-tracing* ;

DIRECTION PETITE ENFANCE

Tél : 01 55 62 60 80 – Fax : 01 55 62 60 89

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neully-sur-Seine Cedex

- Fournir l'attestation sur l'honneur annexée ou un certificat médical lorsque l'établissement en fait la demande ;
- Vérifier les mises à jour des vaccinations de son enfant.

Par ailleurs, les consignes suivantes demeurent d'actualité:

- La distanciation physique doit être maintenue entre les adultes (parents, professionnels), au moins 1m de distance ;
- Le local poussettes est accessible aux poussettes des fratries et à celles des enfants nés en 2020 et 2019 ;
- Un seul parent accompagne l'enfant. Il doit porter un masque lui appartenant, revêtir des surchaussures et passer du gel hydroalcoolique sur ses mains ;
- Les tablettes d'enregistrement sont actives, la désinfection des mains au gel hydroalcoolique est obligatoire avant de les utiliser ;
- Le parent n'entre pas dans les lieux de vie. Dans le cas des enfants qui ne marchent pas, un tapis est mis à disposition à l'entrée pour que l'enfant y soit installé et ainsi maintenir la distance physique avec les professionnels ;
- Les frères et soeurs de moins de 6 ans peuvent accompagner le parent mais ne peuvent entrer dans le lieu de vie. Ils restent à proximité du parent. Les frères et sœurs de plus de 6 ans doivent rester dans le hall d'entrée de la structure. S'ils ont plus de 11 ans, ils portent un masque.
- Le sens de circulation doit être respecté.
- Le temps de transmissions doit être très court, moins de 5 minutes, pour permettre la fluidité des arrivées et des départs. En cas d'informations plus longues, il convient d'adresser un mail à la Directrice de l'établissement qui prendra contact ultérieurement par téléphone, si besoin.
- Les doudous ou tétines restent à la crèche.

Votre implication dans ce dispositif est cruciale. Je vous en remercie vivement.

Catherine Trioulaire
Directrice petite enfance

DIRECTION PETITE ENFANCE

Tél : 01 55 62 60 80 – Fax : 01 55 62 60 89

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

www.neuillysurseine.fr – servicepetiteenfance@ville-neuillysurseine.fr